

COMMUNE DE  
SAINTE-FAUSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres en  
exercice:** 11

**Présents :** 8

puis 11 à partir de la CCID

**Votants:** 8

puis 11 à partir de la CCID

L'an deux mille vingt et le dix-huit juin à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Fauste régulièrement  
convoqué le 10 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous  
la présidence de BRUNAUD Jean-Marc, Maire.

**Sont présents:** BRUNAUD Jean-Marc, CAUDRELIER Charlotte,  
EURIN Sylvie, GERBIER Donatien, MOUYSET Jorane,  
NUNES-LOUREIRO Sarah, PERESSINI Alain, TUMSON Edward

**Représentés:**

**Excusés:** IMBERT Christelle

**Absents:** LAFAYE Christian, TIBAUT Laurent

**Secrétaire de séance:** PERESSINI Alain

## **Compte rendu de la séance**

### **AFFECTATION DE RESULTAT 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Couverture du besoin de financement (compte 1068) :	56 419.24 Euros
- Déficit d'investissement reporté (001) :	56 419.24 Euros
- Excédent de fonctionnement reporté (002) :	42 611.68 Euros

### **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

Cette année et compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de  
taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant  
le produit prévisionnel de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition comme  
suit :

• Taxe foncière bâtie :	14.89
• Taxe foncière non bâtie :	20.48

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2020 pour :

- Section de fonctionnement :	268 802 Euros
- Section d'investissement :	199 731 Euros

### **NOTE DE PRESENTATION RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le budget primitif 2020 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

- Pour l'année 2019, il a été réalisé ce qui suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	174 903.57 €	210 819.53 €
INVESTISSEMENT	116 435.87 €	70 337.15 €

- Le résultat de clôture de l'exercice 2019 est le suivant :

- Excédent de Fonctionnement :	99 030.92 Euros
- Déficit d'Investissement :	56 419.24 Euros

- Les restes à réaliser de l'exercice 2019 sont :
  - Dépenses : 0.00 Euros
  - Recettes : 0.00 Euros
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'affecter les résultats comme suit :
  - Couverture du besoin de financement (compte 1068) : 56 419.24 Euros
  - Déficit d'Investissement reporté (001) : 56 419.24 Euros
  - Excédent de Fonctionnement reporté (002) : 42 611.68 Euros
- La Commune de Sainte-Fauste a contracté plusieurs emprunts. Au 1er janvier 2020, le capital restant dû est de 110 604.21 €. Pour cette année, la commune doit 11 806.48 € de capital et 5 026.99 € d'intérêts.

Le budget 2020 s'équilibre en fonctionnement à 268 802.00 € et en investissement à 199 731.00 €.

### **FORMATION DES ELUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Le montant des dépenses de formation est fixé à 4 000 euros, par an.
- Chaque élu aura le choix du thème de la formation à condition que celui-ci, en application de l'article L 2123-12 du CGCT, ait un rapport avec ses fonctions.
- L'article L 2123-16 du CGCT fait obligation de faire appel ou de s'assurer des services d'un organisme de formation qui a fait l'objet d'un agrément par le Ministère de l'Intérieur.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, établit la liste suivante :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>				
N° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Adresse	Commune
1	EVANO François	Agriculteur	La Maison Neuve	Sainte-Fauste
2	GERBIER Emmanuel	Propriétaire bois	La Tripterie	Sainte-Fauste
3	FORMEAU Claire	Propriétaire bois	La Criquerie	Sainte-Fauste
4	PETIT Magali	Coach-conseillère en image	2 Rue des Pommiers	Sainte-Fauste
5	PERESSINI Alain	Retraité	5 Rue des Pommiers	Sainte-Fauste
6	JUGAND Nadine	Retraîtée	La Bidauderie	Sainte-Fauste
7	SINOLE Charles	Retraité	7 Route d'Ardentes	Sainte-Fauste
8	TUMSON Nathalie	Chef de publicité	12 Chemin de la Godinerie	Sainte-Fauste
9	VOITIER Julien	Chaudronnier	17 Chemin des Mésanges	Sainte-Fauste
10	AUXIETRE Gilles	Retraité	22 Route d'Ardentes	Sainte-Fauste
11	PETIT Chantal	Comptable	8 Route d'Ardentes	Sainte-Fauste
12	SCARFO Michel	Agent de fabrication	1 Chemin des Bouvreuils	Sainte-Fauste

<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>				
N° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Adresse	Commune
1	LYSSENKO Xavier	Retraité	2 Routes d'Ardentes	Sainte-Fauste
2	LAFAYE Christian	Retraité	8 Chemin de la Brande	Sainte-Fauste
3	VIOLETTE Didier	Agent de maintenance	9 Chemin des Mésanges	Sainte-Fauste
4	TUMSON Edward	Responsable de service	12 Chemin de la Godinerie	Sainte-Fauste
5	CAUDRELIER Charlotte	Professeur	6 Rue des Pommiers	Sainte-Fauste
6	MOUYSSSET Jorane	Femme au foyer	2 Rue du Château	Sainte-Fauste
7	EURIN Sylvie	Militaire à la retraite	4 Chemin Vert	Sainte-Fauste
8	NUNES-LOUREIRO Sarah	Secrétaire administrative	5 Route de Lignièrès	Sainte-Fauste
9	GERBIER Donatien	Agriculteur	La Tripterie	Sainte-Fauste
10	TIBAUT Laurent	Carreleur	11 Route d'Ardentes	Sainte-Fauste
11	IMBERT Christelle	Chargée de clientèle	13 Route d'Ardentes	Sainte-Fauste
12	LAMOUR Daniel	Retraité	3 Route d'Ardentes	Sainte-Fauste

## DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

	Titulaire 1	Titulaire 2	Titulaire 3	Titulaire 4	Suppléant 1	Suppléant 2	Suppléant 3
Appel d'offres	C. CAUDRELIER	D. GERBIER	L. TIBAUT		E. TUMSON	S. EURIN	S. NUNES-LOUREIRO
Listes électorales	S. EURIN						
Voirie	C. LAFAYE	D. GERBIER	C. IMBERT	L. TIBAUT			
Travaux et bâtiments	C. LAFAYE	D. GERBIER	L. TIBAUT	E. TUMSON			
Communication	J. MOUYSET	E. TUMSON	S. NUNES-LOUREIRO				
Personnel	C. CAUDRELIER	A. PERESSINI	J. MOUYSET				
Téléphonie mobile	E. TUMSON	L. TIBAUT	C. LAFAYE				

Le Maire présidera de plein droit les commissions.

### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Vu la délibération du 18 mars 2015 instaurant une participation de 15 euros pour toute inscription au concours des maisons fleuries,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de maintenir une participation de 15 euros pour toute inscription au concours des maisons fleuries. Cette somme sera attribuée sous forme de bon d'achat.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

### QUESTIONS DIVERSES

- Renouvellement du contrat de l'agent technique : L'agent technique actuellement en exercice serait à la retraite le 1er mars 2021. Le profil de poste (35h/semaine) sera prêt pour octobre 2020.
- Conseil Municipal à prévoir le 28 juillet 2020.
- Traversée de Sainte-Fauste : En raison du covid-19, elle n'aura pas lieu cette année.

### INFORMATIONS CCCB

- Logements du bourg : Le T3 a été libéré courant décembre 2019. En attente intervention des entreprises ABC Carrelage, X. RAIMBAULT et M. ETAVE suite fuite d'eau au niveau du receveur de la douche. Le T4 sera libéré mi-juillet 2020. Vu avec la CCCB, pour passer une annonce.

Fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme,

